

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 440-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 313-14

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2026 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 440-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 313-14 AFIN DE MODIFIER LES NORMES MINIMALES RÉGISSANT LES LOTS NON DESSERVI ET PARTIELLEMENT DESSERVI

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Urbanisme*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 30 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour de juin 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier